

Commune de CANY-BARVILLE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 juillet 2025 à 18h30

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire de la ville de Cany-Barville.

Présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire
M. Michel BAUDRY, Mme Marie-Louise DOULET, M. Pierre-Yves JEGAT, Adjoints au Maire
Mme Agnès LEDUC, Mme Annie LEFRANCOIS, Conseillères municipales déléguées
M. Michel BASILLE, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, Mme Barbara LANGE, M. Thierry MALANDAIN, Mme Françoise HERVIEUX (Conseillers municipaux)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Charles FONTAINE (Conseiller municipal délégué) pouvoir à Mme Annie LEFRANCOIS
Mme Nicole GIBOURDEL (Conseillère municipale) pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Eric TOULLIC (Conseiller municipal) pouvoir à M. Michel BAUDRY
M. Christophe HANNION (Conseiller municipal) pouvoir à Mme Françoise HERVIEUX

Absents excusés :

Mme Coralie CAUCHY, M. Xavier BATUT (Conseillers municipaux)

Absents :

Mme Catherine GOURDAIN, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Mathilde COURTILLET (Conseillers municipaux)

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 16

Date de convocation : 7 juillet 2025

Monsieur le Maire constate le quorum mais déplore la faible participation et ouvre la séance à 18h30. Il donne lecture de l'ordre du jour, et présente les pouvoirs et excuses des conseillers municipaux absents.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Françoise HERVIEUX est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

01/ Finances communales – Subvention exceptionnelle à l'OGEC pour l'organisation des 10 km du château de CANY
02/ Camping municipal « Le Clos des Charmilles » - Installation d'un portail : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025 :
Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS :

01/ Finances communales – Subvention exceptionnelle à l'OGEC pour l'organisation des 10 km du château de CANY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 30 mai 2025 de l'association OGEC de l'école Sainte Jeanne d'Arc de CANY-BARVILLE sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'organisation des 10 km du château de CANY,

Considérant que cette 1^{ère} édition sur le territoire de la Côte d'Albâtre, se déroulera le dimanche 21 septembre 2025, comprend l'organisation d'une course et d'une randonnée pédestre de 10 km au départ du centre de CANY-BARVILLE, traversant la vallée de la Durdent et le parc du Château de CANY,

Considérant que pour le bon déroulement de cette manifestation qui devrait accueillir de nombreux participants, la commune apportera également un soutien logistique par le prêt de matériel et la mise à disposition de la salle du Bailliage de Caux,

Vu l'intérêt de soutenir cette manifestation sportive qui contribue à l'animation et à l'attractivité du territoire,

Vu les inscriptions budgétaires portées au Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association OGEC de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour l'organisation des 10 km du château de CANY
- ▶ **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 du Budget Principal, Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Article 65748 Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé

Monsieur le Maire précise que l'association a sollicité une subvention de 600 € et que cette manifestation est valorisante pour la commune.

Mme Annie LEFRANCOIS ajoute qu'il s'agit d'une belle initiative et que l'organisation d'un tel évènement représente beaucoup de travail.

Délibération mise au vote et adoptée à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : M. Michel BAUDRY / Mme Agnès LEDUC)

02/ Camping municipal « Le Clos des Charmilles » - Installation d'un portail : Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est utile de renforcer la sécurité des installations du camping et réduire les risques de vols de matériel notamment la nuit, il est proposé d'installer un portail motorisé à l'entrée du camping qui sera fermé de 22h à 7h,

Considérant que la dépense estimative s'élève à 8 164.00 € HT, soit 9 796.80 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **D'APPROUVER** le projet d'installation d'un portail au camping municipal « Le Clos des Charmilles »

► **DE SOLLICITER un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – axe 2E2 – Renforcer l'attractivité, le cadre de vie et l'identité patrimoniale de notre territoire**

► **DE PRECISER que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 du Budget Annexe « Camping » – Section Investissement – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

M. le Maire précise que les deux barrières levantes sont vulnérables. Le portail motorisé sera fermé la nuit. En complément de cette installation, il sera demandé à chaque propriétaire d'équiper la caravane d'un système antivol.

*Cette délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- Convention cadre d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats EKIS du HAVRE pour l'affaire opposant Mme Nathalie AUPETIT à la ville de CANY-BARVILLE devant le Tribunal Administratif de Rouen. Au regard de la complexité du dossier, les honoraires sont fixés à 3 600 € et le montant garanti par le contrat d'assurance Protection Juridique pour une telle procédure est plafonné à 1 800 €
- Renouvellement de la convention avec la CCCA pour la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la mairie occupé par l'office de tourisme. La convention est établie pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 moyennant une participation annuelle fixée à 1 827.00 €
- Convention avec la Commune de PALUEL pour la mise à disposition d'un matériel de décompactage. La mise à disposition est consentie par la Commune de PALUEL à titre gratuit pour une durée de trois ans
- Renouvellement du bail de location du logement sis 5 rue du Général de Gaulle à M. Emmanuel DOLIGER pour une période de trois années, reconductible par période de trois ans, sans que la durée du bail ne dépasse neuf ans. Le loyer mensuel est fixé à 563.24 €
- Renouvellement du bail de location du logement sis 5 rue du Général de Gaulle – 1^{er} Etage à Mme Evelyne COLOMBEL pour une période de trois années, reconductible par période de trois ans, sans que la durée du bail ne dépasse neuf ans. Le loyer mensuel est fixé à 561.68 €
- Transformation du bail précaire en bail professionnel du local situé au 9 bis Route de Veulettes et occupé par Mme Karell LEMAIRE – Psychopraticienne. Le bail est conclu pour une durée de 6 ans, du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2031 moyennant un loyer mensuel de 228.52 €, auquel s'ajoute une participation aux fluides

COMMUNICATIONS :

1/ Prochains Conseils Municipaux :

- Mardi 29 juillet 2025 à 18h30
- Lundi 15 septembre 2025 à 18h30
- Lundi 20 octobre 2025 à 18h30
- Lundi 24 novembre 2025 à 18h30
- Lundi 15 décembre 2025 à 18h30

2/ Courriers de remerciements de l'association CANY Squash et de l'association des Anciens Combattants 39/45 pour l'attribution de la subvention.

3/ Recours gracieux de la Préfecture à l'encontre de la déclaration préalable accordée à Mme Marine WILLEMS pour l'installation temporaire d'un mobil home de 27 m² sur un terrain situé 14 Le bas de Barville. Ce projet relève du champ d'application du permis de construire.

4/ Courrier de Orange concernant la fermeture du réseau cuivre prévue en 2029

M. le Maire précise qu'il conviendra de faire un point pour l'ensemble des bâtiments communaux et d'en informer le public

5/ Courrier de l'Inspectrice d'Académie en réponse à la mairie concernant des refus de demandes de dérogations en 6^{ème}

M. le Maire précise que le collège passera à la rentrée prochaine de 18 à 16 classes et afin de ne pas déroger à la règle de 28 élèves maximum par classe en 6^{ème}, des demandes de dérogations formulées par quelques familles ont été refusées. Les familles peuvent formuler un recours auprès de la direction académique.

6/ Projets de cessions en cours :

- La résidence « Les Pommiers » au profit de LOGEAL
- 3 terrains de tennis pour la construction de Padel
- Vente de la maison d'habitation 25 rue du Hôme

TOUR DE TABLE

Mme Agnès LEDUC : Les parents d'élèves remercient la commune pour la distribution de livres et calculettes. La kermesse a rassemblé moins de monde. La fête des écoles s'est bien déroulée, mais la formule pour les maternelles est à revoir. Les menus de la cantine pour septembre sont arrêtés. Les travaux d'été dans les écoles ont débuté. Pour le corso fleuri du 10 août il manque 3 tracteurs.

M. Michel BAUDRY : Rien à signaler

Mme Marie-Louise DOULET : Belle réussite pour la Fête de la musique et le 14 juillet. Remercie l'ensemble des bénévoles pour leur participation. Monsieur le Maire remercie également les pompiers, l'Union Musicale et les bénévoles de la réserve communale pour leur présence lors des cérémonies du 14 juillet.

M. Pierre-Yves JEGAT : Rien à signaler

Mme Annie LEFRANCOIS : Le 1^{er} pot d'accueil du camping est prévu le mercredi 16 juillet à 18h30. L'été s'annonce bien. Les jeunes qui ont été recrutés pour la saison font preuve de bonne volonté.

M. Michel BASILLE : A l'initiative du SESSAD, un reportage sur le jardin partagé de la résidence Séminor a été réalisé. Une salle de bain a été refaite et dix sont prévues avant la fin de l'année.

M. Patrick TRENDI : Formations « Initiation aux gestes de 1^{er} secours ». La session de juin était complète et il y a une liste d'attente pour la session de septembre. Beaucoup de commerçants sont inscrits. Commission de sécurité prévue pour la Foire aux antiquités qui se déroulera du 14 au 17 août 2025.

M. Thierry MALANDAIN : Rien à signaler

M. Gilles BLANQUET : Rien à signaler

Mme Barbara LANGE : Le repas citoyen organisé par Cany-Agir a généré un bon bénéfice, les formules ont été appréciées. Elle remercie les associations pour leur engagement mais regrette le désistement de l'accordéon club.

Mme Françoise HERVIEUX : De la part de Cany Commerces, elle remercie la municipalité pour la pose du panneau et demande la pose d'un panneau à hauteur de la Vélo route. Monsieur le Maire précise qu'il faut l'accord du Département. La Foire aux livres s'est bien déroulée avec 300 entrées.

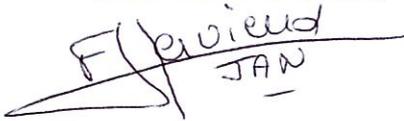
AGENDA

- Prochain Conseil Municipal : Mardi 29 juillet 2025 à 18h30

Monsieur le Maire lève la séance à 19h30 et souhaite une bonne soirée à tous

Fait à Cany-Barville, le 22 juillet 2025

La secrétaire de séance,


FRANÇOISE HERVIEUX

Françoise HERVIEUX

Le Maire,


Jean-Pierre THEVENOT

